

D.2016.07.06.5.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 6 Juillet 2016

5 – PROJETS TERRITORIALISES
5.3 - Ligne Envol –Bilan action insertion sociale dans les marchés de travaux.

L'an deux mille seize, le six juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X	X (pouvoir M. Trautmann à partir de 10 h00)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Lattes)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud		X (M.Arévalo)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

1° Préambule

Le Comité Syndical du SMTC par une délibération D 2011.12.12.9.1 du 12 décembre 2011, a approuvé la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre par la Cellule d'insertion d'une clause d'insertion sociale dans les marchés conclus par la SMAT sur certaines opérations avec La Communauté Urbaine du Grand Toulouse pour un montant maximum de 38 000 € pour la ligne Envol.

Par une délibération D2012.10.03.12.2 du 3 octobre 2012, le SMTC a approuvé le transfert de ladite convention à l'association TOULOUSE METROPOLE EMPLOI, suite au transfert de la Cellule Insertion de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse à Toulouse Métropole Emploi.

TOULOUSE METROPOLE EMPLOI était donc chargée d'assurer le calcul et le suivi de la réalisation des heures d'insertion sociale sur l'ensemble des marchés ci-après présentés.

Le bilan de la ligne Envol est le suivant :

2- Bilan de l'opération

Sur l'ensemble de cette opération, 15 720 heures d'insertion sociale étaient prévues.

Au 2 juillet 2015, 17 888,28 heures sont comptabilisées

10 entreprises des travaux publics ont réalisées des heures dans le cadre de cette opération.

1 groupement d'entreprises n'a pas réalisé la totalité des heures prévues au marché (- 400,25 sur 4200 heures initialement prévues, soit 14 008,75 € de pénalités).

Dans son mémoire en réclamation, le groupement a sollicité la comptabilisation de 148,50 h réalisées par Monsieur D.

Dans le cadre de la transaction, sur la base des factures produites par la société d'intérim, le Maître d'ouvrage a accepté de prendre en compte exceptionnellement 128,50 h réalisées par Monsieur D.

Ainsi le montant des pénalités de retard appliquées est de 9511,25 €

9 marchés de travaux étaient soumis à la clause insertion sociale.

17 888,25 heures d'insertion sociale ont été réalisées pour 15 720 heures prévues, soit un taux de réalisation de 114%.

41 contrats au total ont été conclus, pour 17 888,25 heures réalisées au 2 juillet 2015, soit en moyenne 436 heures par contrat.

38 personnes ont pu bénéficier d'un retour vers l'emploi grâce à ce dispositif.

27% des contrats signés étaient des contrats pérennes (d'une durée de plus de 6 mois).

Plus de 69% des contrats conclus étaient des contrats en intérim, dont 67% en intérim d'insertion.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160711-20160706-5-3D-
en intérim d'insertion.
Date de télétransmission : 11/07/2016
Date de réception préfecture : 11/07/2016

Seulement 15% des contrats étaient en alternance.

Environ un quart des bénéficiaires étaient soit des jeunes de moins de 26 ans sans qualification, soit des chômeurs de longue durée.

Plus d'un quart des bénéficiaires étaient des habitants des ZUS.

Enfin, plus de 7% des bénéficiaires, à ce jour et selon les informations communiquées par les entreprises à ce stade, sont toujours en poste (CDI ou CDIC ou Contrat Pro).

Le bilan détaillé de l'action d'insertion sociale dans les marchés de travaux de l'opération Ligne Envol est annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

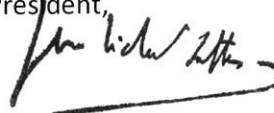
ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan de l'action d'insertion sociale dans les marchés de travaux de la ligne Envol.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



LIGNE ENVOL

Insertion Sociale

Bilan

JUIN 2016



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160711-20160706-5-3D-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2016
Date de réception : 11/07/2016



Préambule

Le Comité Syndical du SMTC par une délibération D 2011.12.12.9.1 du 12 décembre 2011, a approuvé la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre par la Cellule d'insertion d'une clause d'insertion sociale dans les marchés conclus par la SMAT sur certaines opérations avec La Communauté Urbaine du Grand Toulouse pour un montant maximum de 38 000 €.

Par une délibération D2012.10.03.12.2 du 3 octobre 2012, le SMTC a approuvé le transfert de ladite convention à l'association TOULOUSE METROPOLE EMPLOI, suite au transfert de la Cellule Insertion de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse à Toulouse Métropole Emploi.

TOULOUSE METROPOLE EMPLOI était donc chargée d'assurer le calcul et le suivi de la réalisation des heures d'insertion sociale sur l'ensemble des marchés ci-après présentés.

Sur l'ensemble de cette opération, 15 720 heures d'insertion sociale étaient prévues.
Au 2 juillet 2015, **17 888,25 heures** sont comptabilisées.

11 marchés de travaux sont soumis à la clause d'insertion sociale, dont la synthèse est la suivante.

1- BILAN MARCHE PAR MARCHE

OUVRAGE D'ART FRANCHISSEMENT DE L'A621

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaire	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	Taux de réalisation
GTM – BAUDIN CHATEAUNEUF	4200	3928,25	14	14	2	93.52 %

Malgré un recours le recours à de nombreux contrats au titre de la clause, le groupement n'a pas réalisé la totalité des heures d'insertion sociale. Il restait à réaliser 400,25 heures.

Ainsi, par un courrier du 27 octobre 2014, la SMAT a indiqué au groupement que 14 008,75€ de pénalités seraient appliquées au titre du marché.

Après éléments complémentaires envoyés par le groupement dans le cadre de la réclamation, le Maître d'ouvrage a accepté dans le cadre de la transaction, de prendre en compte exceptionnellement les heures réalisées par Monsieur D., mais uniquement 128,50 h selon les factures produites par la société d'intérim au lieu des 148,50 h demandées par le groupement.

Ainsi le montant des pénalités de retard appliquées est de 9511,25 €

INFRASTRUCTURE DE VOIRIE ET MOBILIER URBAIN

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
COLAS SUD- OUEST	4100	4 329	6	6	3	105 %

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160711-20160706-5-3D-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2016
Date de réception préfecture : 11/07/2016

La moitié des contrats étaient des contrats pérennes. L'entreprise a su mettre en place un dispositif d'insertion sociale de qualité. Le bilan définitif est donc satisfaisant.

PLATEFORME VOIE FERREE – SIGNALISATION FERROVIAIRE

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
COLAS RAISL – COLAS SUD-OUEST	5360	6532	6	7	4	122 %

La moitié des contrats étaient des contrats pérennes. Le groupement a su mettre en place un dispositif d'insertion sociale de qualité. Le bilan définitif est donc satisfaisant.

ECLAIRAGE PUBLIC

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
BARDE SUD-OUEST	245	591,50	1	1	0	241 %

Malgré l'absence de contrat pérenne, le bilan de l'entreprise est globalement satisfaisant.

LIGNE AERIENNE DE CONTACT

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
INEO SCLE FERROVIAIRE	385	718	4	4	0	186 %

Malgré l'absence de contrat pérenne, le bilan de l'entreprise est globalement satisfaisant.

SIGNALISATION LUMINEUSE DE TRAFIC

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaires	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
SPIE SUD-OUEST	280	469	1	1	1	167 %

Le bilan définitif est globalement satisfaisant compte tenu de la mise en place de 1 contrat pérenne.

PLANTATIONS ESPACES VERTS

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaire	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
ID VERDE	750	895	2	2	1	119 %

Le bilan définitif est globalement satisfaisant compte tenu de la mise en place de 1 contrat pérenne.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160711-20160706-5-3D-
en place de 1 contrat
Date de télétransmission : 11/07/2016
Date de réception préfecture : 11/07/2016

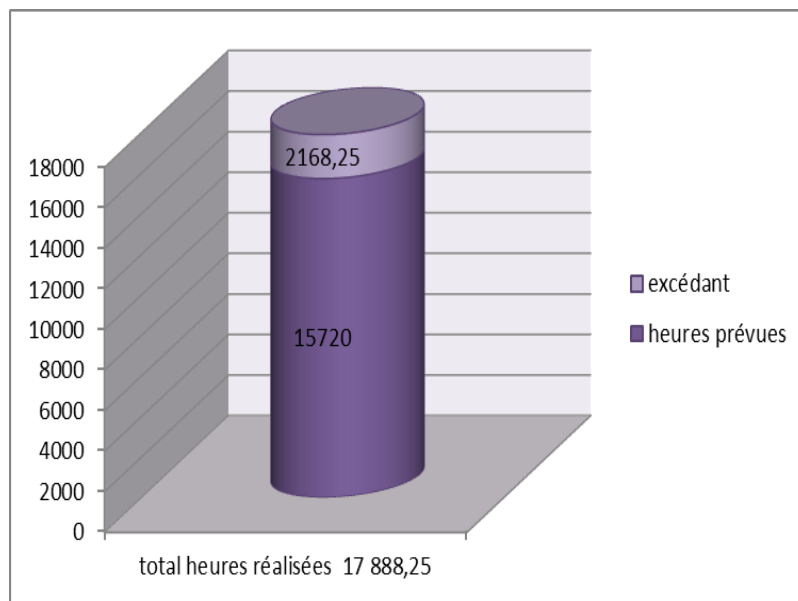
ARROSAGE ESPACES VERTS

Titulaire	heures prévues	heures réalisées	nombre de bénéficiaire	nombre de contrats	nombre de contrat pérennes	taux de réalisation
Neptune Arrosage – SIREV – ID VERDE	400	425,50	4	6	0	106 %

Le bilan définitif est globalement satisfaisant malgré l'absence de contrat pérenne.

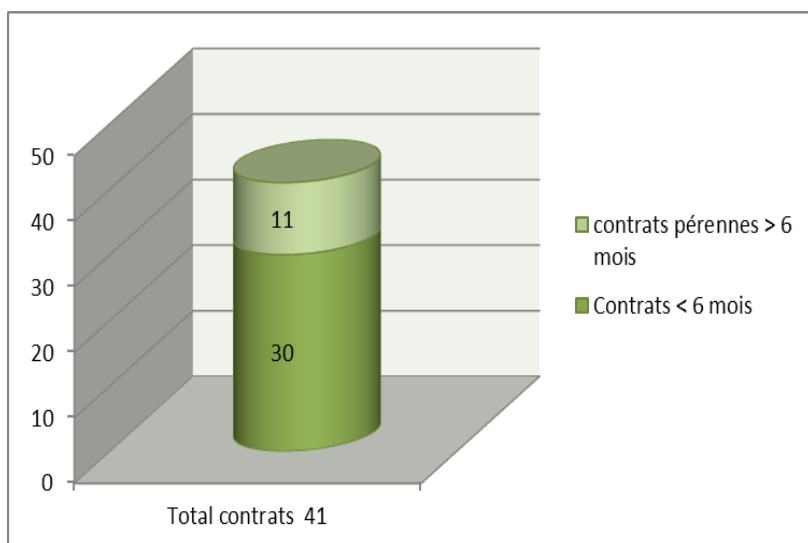
2- BILAN DE L'OPERATION

• BILAN DES HEURES REALISEES



17 888,25 heures d'insertion sociale ont été réalisées au 2 juillet 2015, soit un taux de réalisation de 114 %.

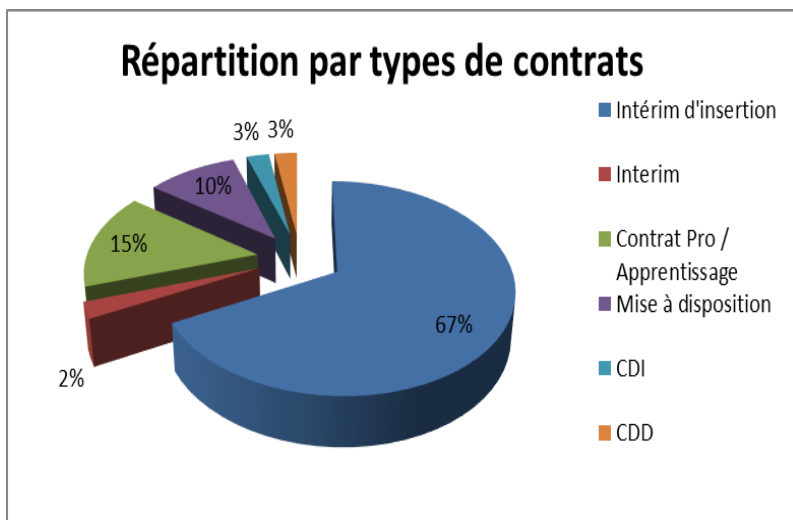
● NOMBRE DE CONTRATS



41 contrats au total ont été conclus, pour 17 888,25 heures réalisées, soit en moyenne 436 heures par contrat.

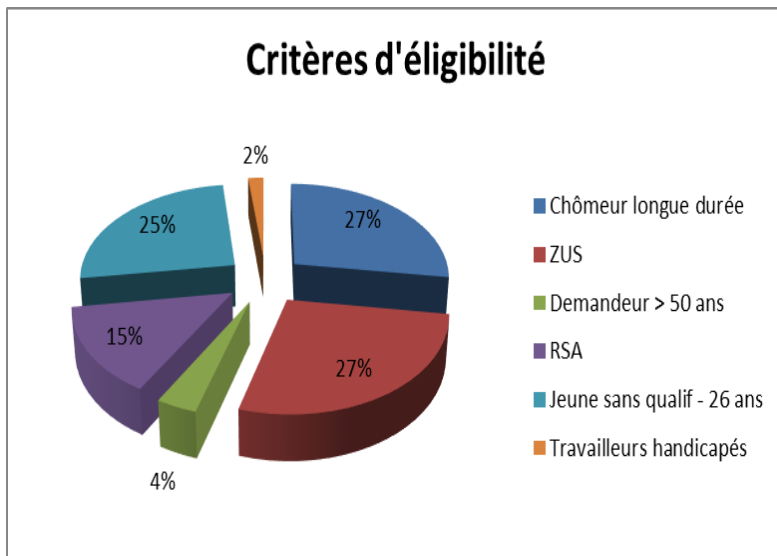
38 personnes ont été bénéficiaires de ces contrats, dont plus d'un quart étaient de + de 6 mois. (*Certaines personnes ont bénéficié de plusieurs contrats et/ou ont travaillé pour plusieurs entreprises*)

● TYPES DE CONTRATS



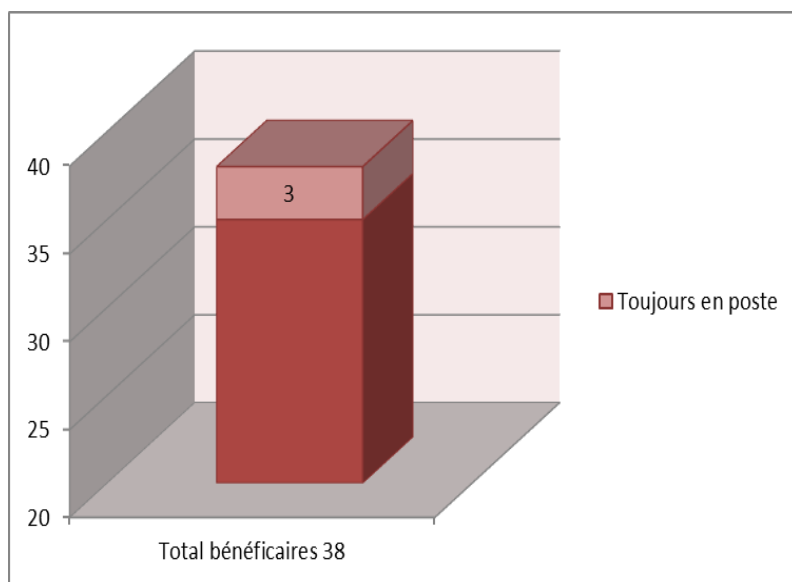
Plus de 2/3 des contrats étaient des contrats en intérim d'insertion.

• SYNTHESE DES CRITERES D'ELIGIBILITE



Les personnes ayant pu bénéficier du dispositif insertion sociale étaient principalement des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée et étaient originaire d'une ZUS.

• SITUATION DES BENEFICIAIRES A L'ISSUE DE LA CLAUSE D'INSERTION



Actuellement 3 personnes sont soit en CDI soit en CDIC sur cette opération au titre de la clause insertion sociale, dans l'attente d'éléments complémentaires de la part des entreprises.

3- CONCLUSIONS

Le bilan de l'opération est très satisfaisant.

10 entreprises des travaux publics ont réalisées des heures dans le cadre de cette opération.

1 groupement d'entreprises n'a pas réalisé la totalité des heures prévues au marché (- 400,25 sur 4200 heures initialement prévues, soit 14 008,75 € de pénalités).

Après éléments complémentaires envoyés par le groupement dans le cadre de la réclamation, le Maître d'ouvrage a accepté dans le cadre de la transaction, de prendre en compte exceptionnellement les heures réalisées par Monsieur D., mais uniquement 128,50 h selon les factures produites par la société d'intérim au lieu des 148,50 h demandées par le groupement.

Ainsi le montant des pénalités de retard appliquées est de 9511,25 €

9 marchés de travaux étaient soumis à la clause insertion sociale.

17 888,25 heures d'insertion sociale ont été réalisées pour 15 720 heures prévues, soit un taux de réalisation de 114%.

41 contrats au total ont été conclus, pour 17 888,25 heures réalisées, soit en moyenne 436 heures par contrat.

38 personnes ont pu bénéficier d'un retour vers l'emploi grâce à ce dispositif.

27% des contrats signés étaient des contrats pérennes (d'une durée de plus de 6 mois).

Plus de 69% des contrats conclus étaient des contrats en intérim, dont 67% en intérim d'insertion.

Seulement 15% des contrats étaient en alternance.

Environ un quart des bénéficiaires étaient soit des jeunes de moins de 26 ans sans qualification, soit des chômeurs de longue durée.

Plus d'un quart des bénéficiaires étaient des habitants des ZUS.

Enfin, plus de 7% des bénéficiaires, à ce jour et selon les informations communiquées par les entreprises à ce stade, sont toujours en poste (CDI ou CDIC ou Contrat Pro).